CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 10 février 2023

Délibération n° 2023-1-III

Nombre de membres

En exercice :	10
Présents :	6
Pouvoirs :	1
Votants :	7
Majorité absolue :	5

L'an deux mille vingt-trois le vendredi dix février à dix heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, vice-présidente.

Etaient présents
VINCENT Danièle, vice-présidente,
ORIEUX Sylvie, LERAY Marc, Marie-Andrée RIBOULET, conseillers municipaux.
Jean MEHATS, représentant de l'UDAF, CHAUVET-VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,

Étaient excusés
MARCHAND Séverine, Présidente, Guillaume de DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées, qui a donné pouvoir à Danièle VINCENT.
Étaient absents : Katia GOYAT, James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique.
Secrétaire de séance : Sylvie ORIEUX - Adopté à l'unanimité.
Le compte rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : ***Finances – Exercice 2022 – Vote affectation du résultat***

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats 2022 arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu le compte de gestion établi par la comptable,

Vu l'absence de restes à réaliser,

Entendu l'exposé de Madame Danièle VINCENT, Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2023 du budget CCAS, les résultats de la manière suivante

Résultat 2021 repris au Budget supplémentaire 2022	1) Affection en investissement 1068	0,00
	2) Report en fonctionnement 002	1 391.73 €
	3) Report en investissement 001	0,00

Danièle VINCENT,
Vice-présidente

ORIEUX Sylvie,
Secrétaire de séance

Le Président,

Séverine MARCHAND

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mo
représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télér
www.telerecours.fr

AR-Préfecture de Saint Nazaire
044-264402355-20230221-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 21-02-2023

Publication le : 21-02-2023